

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 29 mai 2024 à 18 heures, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX MORA Florence, MOUSIS Didier, HORROD Vanessa, VILLEDIEU Arnaud, DALEAS Annie, GERMAIN Eric, SIMON Lydie, DO COUTO Carlos, PANSIER-SOUCAZE Hélène, SARTHOU Gérard, BIASON Catherine, BLEAU VERDIER Nathalie, MÉSSÉGUÉ Martine, BLANC Stéphane, GUIET Hervé, LEPREUX Stéphane, RODRIGUEZ Karine, CATALOGNE Cyril, TRILLAUD Marie, BELLOCQ Rémi, MIEYAA Xavier, MAZILIE Eve, BOURDET Eric, GARCIA Patricia, BENETEAU Valérie

Absent(s) ayant donné procuration :

- Monsieur ARBERET Jean-Marc a donné procuration à Monsieur BLANC Stéphane
- Madame MOLINA Audrey, a donné procuration à Monsieur BOURDET Eric
- Monsieur BONNET Pascal a donné procuration à Madame BENETEAU Valérie

Absente excusée :

- Madame ZINT Murielle

Absent(s) :

- Monsieur CHAGOT Raymond
- Madame POIREL Isabelle
- Monsieur FOUQUET Franck

Secrétaire(s) de séance : Florence THIEUX MORA

Ordre du jour de la séance :

Communication des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 1- Subventions 2024 aux associations
- 2- Subvention d'équipement à l'association "Lons Cheerleading"
- 3- Subvention à l'association "Gadgé voyageurs"
- 4- Ateliers-jeunes 2024 et printemps 2025
- 5- Achat d'un terrain attenant à l'ancienne pépinière Boscq
- 6- Tarifs 2025 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- 7- Tarifs de la piscine Aqualons
- 8- Tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- 9- Tarif du repas des cantines scolaires
- 10 - Tarif des manifestations sportives Festi'plaine
- 11- Tarif d'un spectacle "imprévu" à l'Espace James Chambaud
- 12 - 13 - Budgets du secteur social (réalisé 2023 et prévisionnel 2024)
- 14 - Convention pour la réduction des déchets d'emballage abandonnés
- 15 - Marché des producteurs de pays 2024
- 16 - Règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Baudrit
- 17- Règlement de fonctionnement des services "Périscolaire", "transport scolaire" et "cantines scolaires"
- 18 - Bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2023
- 19 - Création d'emplois à l'école de musique
- 20 - Recrutement d'emplois saisonniers pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- 21 - Création d'un emploi d'adjoint technique polyvalent au service des sports

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune observation et aucune question n'est formulée.

1- Attribution des subventions 2024 aux associations Lonsoises

En préambule, monsieur le Maire propose de porter la subvention de 500€ à 1000€ la subvention à l'association sportive des Genêts du collège du Bois d'Amour. Il annonce que le montant total des subventions de fonctionnement aux associations s'élèverait en 2024 à 234 800€.

Monsieur BOURDET se dit satisfait de cette augmentation de la subvention à l'association sportive des Genêts en rappelant qu'il la propose depuis deux ans. Il souligne qu'une quarantaine d'associations sont subventionnées par la commune sur environ 90 associations déclarées sur le site communal. Il note une stabilité par rapport à l'an passé mais une légère diminution par rapport aux années précédentes.

Monsieur BOURDET propose d'élargir le champ des associations bénéficiaires mais aussi d'aider davantage celles qui agissent à l'extérieur de la commune voire à l'étranger. Il propose que la commune fasse un effort financier supplémentaire et prend comme exemples des communes comme Oloron-Sainte-Marie, Orthez ou Billère qui octroient des aides entre 450 000€ et 1,2 millions d'Euros.

Monsieur le Maire indique que certaines associations ne demandent pas de subventions. Il ajoute que la commune étudie attentivement les demandes des associations et a toujours été au rendez-vous pour accompagner les associations dans leur projet de développement. Il incite à la plus grande prudence dans les comparaisons entre les communes dans la mesure où le monde associatif est très différent d'une commune à l'autre. Il cite ainsi l'exemple de communes dont le centre social et l'ALSH sont associatifs.

En conclusion, monsieur le Maire estime que les associations lonsoises sont très correctement soutenues par la commune, tant par les subventions que par les moyens matériels et logistiques mis gratuitement à disposition.

Monsieur BOURDET indique qu'en 2016, 322 000€ ont été attribués par Lons aux associations et en 2019, 294 000€.

Monsieur le Maire rappelle que des associations ont cessé d'exister depuis 2016 ou ne demande plus de subventions ; il réaffirme que la commune n'a baissé la subvention d'aucune association, sauf si l'association l'a demandé. Il en profite pour indiquer que l'association des familles de l'agglomération paloise n'est plus financée par Billère et Pau mais seulement par Lons.

Monsieur VILLEDIEU parle de « bonne santé » des clubs sportifs lonsois qui selon lui ont retrouvé leur dynamique d'avant-COVID. Il note que les clubs se mobilisent pour renouveler et développer leurs licenciés, publics et bénévoles. Il se félicite aussi que les clubs membres de l'Office Municipal des Sports investissent le champ du « sport pour tous » (3-5 ans, personnes à mobilité réduite, ...). Il estime que les clubs sont de mieux en mieux structurés et gèrent avec grande maîtrise leurs ressources.

Monsieur BOURDET estime que la dynamique associative repose avant tout sur le bénévolat. Il propose de travailler une « bourse de bénévoles » qui pourraient venir en aide ponctuellement aux associations et notamment lors de manifestations importantes.

Monsieur VILLEDIEU note que le bénévolat a beaucoup évolué ces dernières années et que l'on constate depuis quelques années que les jeunes retraités s'investissent de plus en plus comme bénévoles au sein de clubs sportifs.

Adopté à l'unanimité

2- Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association LONS CHEERLEADING TEAM d'un montant de 8 500€ pour l'acquisition d'un praticable

Adopté à l'unanimité

3- Versement à l'association Gadjé-Voyageurs d'une subvention de 3 200€ pour l'année 2024

Adopté à l'unanimité

4- Fixation d'un montant de la bourse d'un montant de 90€, versée à chaque lonsois participant aux ateliers-jeunes 2024 et à ceux du printemps 2025

Monsieur BOURDET propose de leur offrir aussi des entrées à la piscine.

Monsieur le Maire indique qu'un repas leur est offert en fin de semaine mais il ne s'oppose pas pour autant à cette proposition.

Adopté à l'unanimité

5- Acquisition de deux parcelles (1954 m² et 1632 m²) près de l'ancienne pépinière Boscq pour un montant de 27 000€

Adopté à l'unanimité

6- Tarification de la taxe locale sur la Publicité extérieure pour l'année 2025

Adopté à l'unanimité

7- Tarifs d'entrée à la piscine municipale à compter du 1^{er} juillet 2024

Adopté à l'unanimité

8- Tarifs des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à compte de l'été 2024

Adopté à l'unanimité

9- Tarifs cantine scolaire à compter de septembre 2024

Monsieur le maire propose de passer de 2,70 à 2,85€ le tarif des repas scolaires. Il rappelle que ce tarif restera le plus bas de l'agglomération paloise. Il rappelle aussi que le Centre communal d'action sociale prend en charge une partie de ce tarif pour un certain nombre de familles lonsoises, et ce, sous conditions de ressources.

Monsieur BOURDET aurait souhaité qu'un tableau soit présenté comme pour la délibération précédente afin de visualiser les tarifs sociaux fixés en fonction des revenus.

Monsieur le Maire lui indique que cela a été fixé par délibération du Centre communal d'action sociale.

Adopté à l'unanimité

10- Fixation des tarifs pour les manifestations sportives de Festi'plaine

Adopté à l'unanimité

11- Tarifs à l'occasion d'un concert hors saison à l'espace James CHAMBAUD

Adopté à l'unanimité.

12- Approbation du compte de résultats 2023 du centre social

Adopté à l'unanimité

13- Approbation du Budget Primitif 2024 du centre social

Adopté à l'unanimité

14- Signature d'une convention de partenariat avec la communauté d'agglomération et l'entreprise CITEO pour lutter contre les déchets abandonnés diffus

Monsieur BOURDET propose qu'au-delà de la plaine des sports, l'environnement immédiat des deux fast-food lonsois soient aussi identifiés comme prioritaires. De même, il propose que la zone Induspal fasse aussi l'objet d'une action prioritaire.

Concernant les fast-food, monsieur le Maire rappelle qu'ils disposent déjà de poubelles de tri sélectif dans leurs abords et qu'ils sont engagés dans des chartes de réduction de ce type de déchets abandonnés.

Adopté à l'unanimité

15- Organisation du marché des producteurs le 12 juillet 2024

Adopté à l'unanimité

16-Règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Centre Maurice BAUDRIT

Adopté à l'unanimité

17- Règlements de fonctionnement intérieurs relatifs aux temps périscolaires dans les écoles, aux transports scolaires et à la cantine scolaire

Monsieur le Maire précise que le transport scolaire de la commune est unique dans l'agglomération du fait de sa gratuité.

Adopté à l'unanimité

18- Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2023 sur Lons par la commune

Adopté à l'unanimité

19- Création de trois emplois d'assistants d'enseignement artistique principal dont deux à temps complet

Adopté à l'unanimité

20- Recrutement de quarante emplois saisonniers d'adjoint d'animation à temps complet liés à un accroissement saisonnier pour les trois Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la commune

Adopté à l'unanimité

21- Création de deux emplois à temps non complet au service des sports ainsi qu'à l'espace James CHAMBAUD

Monsieur BOURDET souhaite obtenir des informations complémentaires sur ces deux postes.

Il lui est indiqué que le premier poste existe déjà et est occupé par un agent contractuel qui réalise à la fois du gardiennage et de l'entretien, notamment durant la période estivale, aux complexes sportifs. Concernant l'emploi de technicien polyvalent à l'Espace James CHAMBAUD, il s'agit d'un poste de renfort de l'équipe.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire déclare à 18 h 45 la séance levée.

Le Maire



Nicolas PATRIARCHE

A red circular official stamp of the Mayor of Longueville is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LONGUEVILLE' and 'ATLANTIQUE'.

Secrétaire de séance



Florence THIEUX MORA